



**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de la protection des populations**

**Service Protection de l'environnement
Pôle installations classées et environnement**
Mél : ddpp-pe@rhone.gouv.fr

Dossier suivi par : Françoise CHATOUX
Tél : 04 72 61 37 35

Lyon, le **28 OCT. 2022**

Madame,

Par courrier du 24 octobre 2022, vous avez sollicité, en application de l'article L. 123-15 du code de l'environnement, un délai supplémentaire pour rendre votre rapport et vos conclusions suite à l'enquête publique que vous avez conduite du 1^{er} septembre 2022 au 30 septembre 2022 inclus sur la demande d'autorisation environnementale relative au projet porté par la société CARRIERE DE JOUX pour l'ouverture d'une carrière de matériaux granitiques aux lieux-dits « Mouillatoux » et « La Tronche » sur la commune de JOUX.

Après avoir recueilli l'avis de la société CARRIERE DE JOUX sur votre demande, je vous fais part de mon accord pour prolonger le délai de remise de votre rapport et de vos conclusions jusqu'au 15 décembre 2022.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

La directrice départementale,

La directrice départementale

Valérie LE BOURG

Madame Claire MORAND
Commissaire enquêtrice

Copie : - UD DREAL
- Société CARRIERE DE JOUX